

THONON agglomération

ARRETE N° ARR-AG2025.012

DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

À Lionel BOULENS, Directeur Général des Services

Le Président de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CC2025.00007 en date du 28 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président ;

Considérant que la délibération visée ci-dessus ne s'oppose pas à la subdélégation des compétences aux fonctionnaires responsables de service ;

Considérant que pour une meilleure efficience des services, il est nécessaire d'autoriser le Directeur Général des Services à signer certains actes ;

ARRETE

Article 1 : Le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Lionel BOULENS à l'effet de signer :

- Les marchés publics d'un montant maximum de 3 000 euros.
- L'ensemble des actes nécessaires à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- La signature des correspondances administratives n'engageant pas juridiquement la communauté d'agglomération dont, notamment :
 - les bordereaux de transmissions,
 - les lettres portant rappel de la réglementation,
 - les demandes de renseignement,
 - les courriers portant transmission d'un document ou d'une décision,
 - les invitations aux réunions,
 - Les attestations destinées à France Travail,
 - Les conventions d'immersion de France Travail,
 - etc...

Article 2 : Cette délégation s'exerce concomitamment à celle reconnue aux directeurs de pôle, sans suppléance.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, affiché et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site www.telerecours.fr.

Article 4 : une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Ballaison, le 11 DEC. 2025

Christophe ARMINION,
Président



Notifié à l'intéressé le : 11 DEC. 2025

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération le 11 DEC. 2025